

	Compte-rendu succinct	<u>Le Président :</u> M. Gérôme FASSENET
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	<u>Le Secrétaire de Séance :</u> M. Claude TERON
Affiché le :	<i>Séance du Mardi 12 février 2019</i>	

Personnes excusées/absentes :

- DAMMARTIN MARPAIN : M. Jean-Louis ESPUCHE ;
- DAMPIERRE : Mme Laure VALENTIN ;
- ETREPIGNEY : M. Laurent CHENU ;
- EVANS : M. Hervé BOUVERESSE ;
- MONTEPLAIN : M. Luc BEJEAN ;
- ORCHAMPS : M. Denis JEUNET, M. Régis CHOPIN ;
- OUGNEY : M. Eric CHAPUIS (arrivé à 22h06)
- RANCHOT : M. Eric MONTIGNON ;
- RANS : M. Stéphane MONTRELAY ;
- SALANS : Mme Stéphanie DREZET ;

Le Conseil Communautaire a été convoqué le MARDI 12 février 2019 à 19h00 à la salle des fêtes de GENDREY sous la présidence de M. Gérôme FASSENET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h40 et a été levée à 22h45.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour, envoyé à tous les délégués communautaires.

1. AFFAIRES GENERALES

- a. *Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2018 et désignation d'un secrétaire de séance*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 19 décembre 2018,**
- **nomme Monsieur Claude TERON comme secrétaire de séance,**

Voté à l'unanimité

- b. *Approbation du procès-verbal du 21 novembre 2018*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 21 novembre 2018.

Voté à l'unanimité

- c. *Etat des décisions prises par le Président*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

d. *Définition de l'intérêt communautaire de la compétence « Action Sociale d'Intérêt Communautaire »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- **approuve la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire » ;**
- **donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

e. *Désignation de nouveaux délégués au SITCOM de la zone de Dole*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne Monsieur Michel GANET et Madame Nathalie RUDE comme nouveaux délégués « titulaires » et Madame Joss BERNARD, Monsieur Sébastien HENGY et Madame Jessica RAMEL comme nouveaux délégués « suppléants » pour siéger au SICTOM de la zone de Dole.

Voté à l'unanimité

f. *Désignation d'un nouveau représentant à l'Etablissement Public Foncier (EPF)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, désigne Monsieur Christian GIROD, comme représentant « suppléant » à l'Etablissement Public Foncier.

Voté à l'unanimité

g. *Désignation d'un nouveau délégué au Conseil d'Administration de l'Ecole de Musique et de Danse à Orchamps (EMAJN)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, désigne Monsieur Michel ECARNOT comme délégué au Conseil d'Administration de l'EMAJN.

Voté à l'unanimité

h. *Modification des membres de la CLECT*

Point reporté.

i. *Modification des délégués au Syndicat Mixte Aménagement de la Moyenne et de la Basse Vallée de l'Ognon (SMAMBVO)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, désigne Monsieur Alain GOMOT, Monsieur Eric CHAPUIS, Monsieur Michel GANET et Madame Marie-Hélène VERMOT DEROSCHES en tant que délégués « titulaires » et Madame Nathalie RUDE, Monsieur Michel ECARNOT, Monsieur Ludovic DUVERNOIS et Monsieur Gibert LAVRY en tant que délégués « suppléants ».

Voté à l'unanimité

2. RESSOURCES HUMAINES

- a. *Modification de la durée hebdomadaire d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet (23H33)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la modification de la durée hebdomadaire de ce poste ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- b. *Modification de la durée hebdomadaire de deux postes dans le cadre d'emploi des ATSEM à temps non-complet (27H22+20H15)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la modification de la durée hebdomadaire de ces 2 postes ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- c. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des ATSEM à temps non-complet (29H88) et création d'un poste dans le cadre d'emploi des ATSEM à temps complet*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la modification de la durée hebdomadaire de ce poste ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- d. *Modalités d'attribution de véhicule de services : annule et remplace la délibération n° 2017_09_115 du 20 septembre 2017 portant sur l'attribution d'un véhicule de fonction*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- **fixe la liste des emplois pour lesquels un véhicule de fonction est attribué :**
 - aucun emploi n'est concerné ;
- **fixe la liste des fonctions et missions ouvrant droit à la possibilité de remisage à domicile :**
 - le Responsable Technique,
 - le Chargé de Développement,
 - à titre exceptionnel, les agents ou élus en mission ponctuelle.
- **adopte le règlement intérieur ci-après ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'utilisation des véhicules ;**
- **dit que Monsieur le Président a la possibilité de retirer l'autorisation de remisage en cas de non-respect des règles d'utilisation de ces véhicules telles que définies dans le règlement intérieur.**

Voté à l'unanimité

- e. *Application d'exonération de 50% sur les repas du midi pour les enfants des agents de la Communauté de Communes Jura Nord et dont les enfants sont scolarisés sur le territoire Jura Nord*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette exonération de 50 % sur les repas du midi pour les enfants des agents de la CCJN et dont les enfants sont scolarisés sur le territoire Jura Nord.

Voté à l'unanimité

3. FINANCES

- a. *Autorisation de dépenses du Président avant le vote du budget principal 2019*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise le Président à mandater les dépenses d'investissement 2019 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2019, avant le vote du Budget Principal de 2019.

Voté à l'unanimité.

- b. *Autorisation de dépenses du Président avant le vote du budget annexe « Assainissement » 2019*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise le Président à mandater les dépenses d'investissement 2019 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2019, avant le vote du Budget Annexe « Assainissement » de 2019.

Voté à l'unanimité

- c. *Autorisation de dépenses du Président avant le vote du budget annexe « ZAC des Perrières » 2019*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise le Président à mandater les dépenses d'investissement 2019 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2019, avant le vote du Budget Annexe « ZAC Les Perrières » de 2019.

Voté à l'unanimité

- d. *Débat d'orientation budgétaire*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS) se demande pourquoi il est fait référence à l'assainissement ?

Madame Nathalie DA COSTA, responsable des finances, répond que cette présentation est une consolidation de tous les budgets (principal + annexes).

Monsieur Grégoire DURANT (DAMPIERRE) demande si la consultation de la maîtrise d'œuvre relative à la création de la gendarmerie est lancée ? Il souhaite savoir où le dossier en est ? Par ailleurs, il demande si la commune de Dampierre est prise en compte dans l'étude sur les inondations qui va être lancée ?

Monsieur le Président répond que les différentes consultations sont en cours.

Madame Nathalie RUDE, Vice-présidente, souhaite que dans les projets de l'année 2019, soit ajouté l'évènement de la Fête de la musique.

Monsieur Grégoire DURANT (DAMPIERRE) indique qu'il n'est pas évoqué les tarifs « assainissement » en terme de piste d'augmentation. Après constat, le budget annexe « assainissement » est chargé en terme d'emprunt, il convient peut-être de revoir le tarif « assainissement » pour certaines communes.

Monsieur le Président indique qu'il conviendrait peut-être de revoir la durée de lissage du tarif en diminuant la durée.

Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation du débat d'orientations budgétaires et de la discussion de ces orientations budgétaires 2019.

e. Acceptation de l'excédent de l'assainissement de la commune de Thervay

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- **prend acte et autorise les transferts par la commune de Thervay du résultat constaté au titre de la compétence « Assainissement », soit la somme de 41 772,76 € relative à l'excédent de fonctionnement et la somme de 209 051,83 € relative à l'excédent d'investissement ;**
- **autorise les opérations budgétaires et comptables correspondantes en opérations réelles dans la comptabilité de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

f. Acceptation de l'excédent de l'assainissement de la commune de Montmirey-la-Ville

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'admettre :

- **prend acte et autorise les transferts par la commune de Montmirey-la-Ville du résultat constaté au titre de la compétence « Assainissement », soit la somme de 7 957,53 € relative à l'excédent de fonctionnement et la somme de 50 556,38 € relative à l'excédent d'investissement ;**
- **autorise les opérations budgétaires et comptables correspondantes en opérations réelles dans la comptabilité de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

g. Acceptation de l'excédent de l'assainissement de la commune de Ougney

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'admettre :

- **prend acte et autorise les transferts par la commune de Ougney du résultat constaté au titre de la compétence « Assainissement », soit la somme de 159 467,18 € relative à l'excédent de clôture ;**
- **autorise les opérations budgétaires et comptables correspondantes en opérations réelles dans la comptabilité de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

h. Acceptation de l'excédent de l'assainissement de la commune de Vitreux

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- **prend acte et autorise les transferts par la commune de Vitreux du résultat constaté au titre de la compétence « Assainissement », soit la somme de 5 486,61 € relative à l'excédent d'investissement ;**
- **autorise les opérations budgétaires et comptables correspondantes en opérations réelles dans la comptabilité de la Communauté de Communes Jura Nord ;**

- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

i. Acceptation de l'excédent de l'assainissement de la commune de Plumont

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- prend acte et autorise les transferts par la commune de Plumont du résultat constaté au titre de la compétence « Assainissement », soit la somme de 19 365,45 € relative à l'excédent de clôture ;
- autorise les opérations budgétaires et comptables correspondantes en opérations réelles dans la comptabilité de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

j. Acceptation des remboursements des communes relatifs à la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte 2017 que Jura Nord doit payer

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, accepte le remboursement des communes concernées relatifs à la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte 2017 que la Communauté de Communes Jura Nord doit payer.

k. Attribution de compensation provisoires

Voté à l'unanimité

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- arrête les montants des attributions de compensation provisoires pour les 32 communes membres de la Communauté de Communes Jura Nord, au titre de l'année 2019, tel que présentés dans le tableau ci-après ;

COMMUNE	RECETTES FISCALES TRANSFEREES 2014							RECETTES FISCALES TRANSFEREES 2014	CHARGES TRANSFEREES 2014 POUR LA COMPETENCE SCOLAIRE			ATTRIBUTIONS COMPENSATIONS PROVISOIRES 2019				
	Part Fiscalité directe locale 2013						Part Dotations 2013		Option A (selon article 1609 nonies C)	option D (selon avis de la CLECT soit 70 € par habitant)		OPTION choisie	AC PROVISOIRE "négative" Les communes versent à la CCJN		AC PROVISOIRE "positive" La CCJN verse aux communes	
	CFE	TAPNB	CVAE	IFER	TASCOM	CSPS				pop dgf 2013	montant		AC (-) 2019	AC (-) Mensuelle	AC (+) 2019	AC (+) Mensuelle
COURTEFONTAINE	2 262	149	1 490	3 634		6 890	715	15 140,00	25 227,00	252	17 640,00	17 640,00	2 500,00 €	208,33 €	0,00 €	0,00 €
DAMPIERRE	26 827	567	25 834	3		59 456	1 758	114 445,00	112 076,00	1 253	87 710,00	87 710,00	0,00 €	0,00 €	26 735,00 €	2 227,92 €
ETREPIGNEY	1 930	67	27	0		2 228	179	4 431,00	34 330,00	439	30 730,00	34 330,00	29 899,00 €	2 491,58 €	0,00 €	0,00 €
EVANS	24 620	538	4 436	0		9 001	0	38 595,00	65 025,00	636	44 520,00	44 520,00	5 925,00 €	493,75 €	0,00 €	0,00 €
FRAISANS	15 822	11	8 234	0	15 672	0	0	39 739,00	125 260,00	1 275	89 250,00	89 250,00	49 511,00 €	4 125,92 €	0,00 €	0,00 €
GENDREY	57 779	108	2 934	5 753		10 947	943	78 464,00	35 649,00	410	28 700,00	28 700,00	0,00 €	0,00 €	49 764,00 €	4 147,00 €
LA BARRE	8 753	120	14 993	1 557		5 567	0	30 990,00	11 962,00	233	16 310,00	16 310,00	0,00 €	0,00 €	14 680,00 €	1 223,33 €
LA BRETENIERE	3 697	27	7 558	0		575	0	11 857,00	8 393,00	212	14 840,00	14 840,00	2 983,00 €	248,58 €	0,00 €	0,00 €
LOUVATANGE	24 073	92	941	1 252		431	0	26 789,00	5 514,00	119	8 330,00	8 330,00	0,00 €	0,00 €	18 459,00 €	1 538,25 €
MONTEPLAIN	1 040	0	1 218	0		544	0	2 802,00	5 449,00	147	10 290,00	5 449,00	2 647,00 €	220,58 €	0,00 €	0,00 €
ORCHAMPS	13 485	618	15 480	2 076		11 289	624	43 572,00	65 168,00	1 086	76 020,00	76 020,00	32 448,00 €	2 704,00 €	0,00 €	0,00 €
OUGNEY	1 989	4	176	1 038		4 308	599	8 114,00	16 319,00	344	24 080,00	24 080,00	15 966,00 €	1 330,50 €	0,00 €	0,00 €
OUR	903	4	553	0		3 351	110	4 921,00	11 164,00	177	12 390,00	12 390,00	7 469,00 €	622,42 €	0,00 €	0,00 €
PAGNEY	4 913	168	2 972	0		8 115	0	16 168,00	15 511,00	370	25 900,00	25 900,00	9 732,00 €	811,00 €	0,00 €	0,00 €
PETIT-MERCEY	9 701	16	301	1 283		0	0	11 301,00	5 647,00	117	8 190,00	8 190,00	0,00 €	0,00 €	3 111,00 €	259,25 €
PLUMONT	1 312	1	217	0		1 007	94	2 631,00	4 365,00	102	7 140,00	4 365,00	1 734,00 €	144,50 €	0,00 €	0,00 €
RANCHOY	4 094	352	173	0		6 259	847	11 725,00	28 547,00	489	34 230,00	34 230,00	22 505,00 €	1 875,42 €	0,00 €	0,00 €
RANS	5 867	76	5 626	2 076		17 259	0	30 904,00	31 989,00	496	34 720,00	34 720,00	3 816,00 €	318,00 €	0,00 €	0,00 €
ROMAIN	414	16	257	0		0	0	687,00	13 390,00	222	15 540,00	15 540,00	14 853,00 €	1 237,25 €	0,00 €	0,00 €
ROUFFANGE	498	0	0	0		0	159	657,00	5 336,00	104	7 280,00	7 280,00	6 623,00 €	551,92 €	0,00 €	0,00 €
SALANS	1 359	176	1 034	0		170	0	2 739,00	61 022,00	590	41 300,00	41 300,00	38 561,00 €	3 213,42 €	0,00 €	0,00 €
SALIGNEY	247	0	8	0		0	0	255,00	11 077,00	180	12 600,00	12 600,00	12 345,00 €	1 028,75 €	0,00 €	0,00 €
SERMANGE	2 886	25	8 590	2 076		1 286	143	15 006,00	17 654,00	295	20 650,00	20 650,00	5 644,00 €	470,33 €	0,00 €	0,00 €
SERRE LES MOULIERES	1 567	24	534	0		302	119	2 546,00	0,00	197	13 790,00	13 790,00	11 244,00 €	937,00 €	0,00 €	0,00 €
TAXENNE	718	0	3 1 817	38		38	0	2 576,00	4 121,00	107	7 490,00	7 490,00	4 914,00 €	409,50 €	0,00 €	0,00 €
VITREUX	9 840	18	6 173	1 038		4 079	0	21 148,00	9 603,00	278	19 460,00	19 460,00	0,00 €	0,00 €	1 688,00 €	140,67 €
TOTAL	224 596	3 177	109 762	23 603	15 672	153 102	6 290	538 202,00	729 798,00	10 130	709 100,00	705 084,00	281 319,00 €	23 443,25 €	114 437,00 €	9 536,42 €

COMMUNE	RECETTES FISCALES TRANSFEREES 2017							RECETTES FISCALES TRANSFEREES 2017	CHARGES ANNUELLES ESTIMEES 2017 POUR LA COMPETENCE SCOLAIRE			ATTRIBUTIONS COMPENSATIONS PROVISOIRES 2019 <i>(Cumul des années 2017 à 2019)</i>						
	Part Fiscalité directe locale 2016						Part Dotations 2016		Option A (selon article 1609 nomies C)	option D (selon avis de la CLECT soit 70 € par habitant)		OPTION proposée	AC PROVISOIRE "négative" Les communes versent à la CCJN		AC PROVISOIRE "positive" La CCJN verse aux communes			
	CFE	TAFNB	CVAE	IFER	TASCOM	CSPS				DCTP	pop		dégf 2016	montant	AC (-) 2019	AC (-) Mensuelle	AC (+) 2019	AC (+) Mensuelle
BRANS	3 276	17	1 059	87	0	1 596	0	237	16 590,00 €	16 590,00	31 665,00 €	2 638,75 €	0,00 €					
DAMMARTIN MARPAIN	2 073	0	378	367	0	983	0	352	24 640,00 €	24 640,00	62 517,00 €	5 209,75 €	0,00 €					
MONTMIREY LA VILLE	288	17	4	0	0	0	0	199	13 930,00 €	13 930,00	40 863,00 €	3 405,25 €	0,00 €					
MONTMIREY LE CHÂTE	3 115	23	478	7 680	0	658	0	195	13 650,00 €	13 650,00	5 088,00 €	424,00 €	0,00 €					
MUTIGNEY	1 086	12	5	0	0	954	0	189	13 230,00 €	13 230,00	33 519,00 €	2 793,25 €	0,00 €					
OFFLANGES	892	8	1 528	2 352	0	531	0	227	15 890,00 €	15 890,00	31 737,00 €	2 644,75 €	0,00 €					
THERVAY	2 126	98	705	8 571	0	546	0	415	29 050,00 €	29 050,00	51 012,00 €	4 251,00 €	0,00 €					
	9 580	158	3 098	18 970	0	3 672	0	1 814	126 980,00	126 980,00	256 401,00 €	21 366,75 €	0,00 €					
TOTAL	236 176	3 335	112 860	42 573	15 672	156 774	6 290	11 944	836 080,00	832 064,00	537 720,00 €	44 810,00 €	114 437,00 €					

- mandate le Président pour notifier à chaque commune le montant des attributions de compensation provisoires avant le 15 février 2019 ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour la notification des attributions de compensation provisoires et à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

l. Modification des tarifs relatifs au service ADS (Autorisation du Droit des Sols)

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- modifie les tarifs des actes instruits par le service ADS du Grand Dole comme ci-dessous,

TYPES DE DOCUMENTS D'URBANISMES	VAUT	TARIFS
Permis de construire	1	225 €
Certificat d'urbanisme type b	0,4	90 €
Déclaration préalable	0,7	157,50 €
Permis d'aménager	1,2	270 €
Permis de démolir	0,8	180 €

- valide et fixe les tarifs applicables à partir du 1^{er} janvier 2018 comme ci-dessus ;
- mandate Monsieur le Président à faire les titres de recettes aux différentes communes, qui correspondent aux différents documents d'urbanismes instruits par le service ADS du Grand Dole, comme suit :

Voté à l'unanimité

m. Modification de la délibération n°DCC2018_01_007 relative à l'AP/CP concernant le pôle éducatif à Gendrey

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiements, conformément au tableau ci-dessus ;
- dit que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Principal 2019 ;
- désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

- n. *Délibération d'autorisation de programme / crédit de paiement (AP/CP) : raccordement des effluents de Fraisans sur la STEP à Ranchot, modification des postes de refoulement et agrandissement de la STEP à Ranchot*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- **approuve la mise en place de la procédure d'AP/CP dans le cadre du raccordement des effluents de Fraisans sur la STEP à Ranchot, modification des postes de refoulement et agrandissement de la STEP à Ranchot ;**
- **décide de l'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle qu'indiquée ci-dessus ;**
- **autorise Monsieur le Président à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau ci-dessus ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- o. *Admissions en non-valeur / créances éteintes – budget annexe « Assainissement »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide d'admettre les créances éteintes ci-dessus pour un montant de trois cent soixante-quatorze euros et trente-huit centimes (374,38 €) au BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT ».

Voté à l'unanimité

4. POLITIQUE INTERCOMMUNALE

- a. *Prise de part dans le capital de la société JURA NORD LA COMTOISE (Parc éolien)*

Point reporté.

- b. *AAP (Appel à Projet) pour la gestion de vélos électriques Jura Nord / TEPCV 2019*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après présentation en séance et après en en avoir délibéré :

- **approuve le cahier des charges de l'appel à projets pour la gestion du prêt des Vélos à Assistance Electrique (VAE) de la Communauté de Communes ;**
- **approuve la mise en place de la convention avec le ou les lauréats à l'appel à projets ;**
- **accepte les termes de ladite convention ;**
- **autorise Monsieur le Président à réaliser l'action et à signer ladite convention et tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- c. *Projet ruches : convention de mise à disposition de terrain à titre gratuit*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Avant tout débat, Monsieur Pierre ROUX, conseiller intéressé, sort de la salle et ne prend pas part au débat et au vote.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après présentation en séance et après en en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la mise en place d'une convention de mise à disposition de terrain à titre gratuit pour la parcelle AI 27 située sur la commune de Ranchot ;**
- **accepte les termes de ladite convention ;**

- **autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

d. PLUi – Modification du scénario

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire décide de modifier le scénario.

5. BATIMENTS – SERVICE TECHNIQUE – ASSAINISSEMENT

- a. Convention tripartite des équipements sportifs du gymnase intercommunal Maurice Grand à Fraisans*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en en avoir délibéré :

- **se prononce sur la mise en place de la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs ;**
- **accepte les termes de ladite convention ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- b. Approbation du rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif (RPQS)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Assainissement Non Collectif pour l'exercice 2017.

Voté à l'unanimité

- c. Approbation du formulaire de demande de raccordement au réseau d'assainissement collectif*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en en avoir délibéré :

- **approuve la mise en place d'un formulaire de demande de raccordement au réseau d'assainissement collectif ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer ledit formulaire et tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- d. Modification de règlement de service public d'assainissement collectif*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en en avoir délibéré :

- **accepte les modifications du règlement de service d'assainissement collectif ;**
- **approuve le règlement de service d'assainissement collectif ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- e. Contractualisation avec l'Agence de l'Eau*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la mise en place de cette contractualisation,**
- **accepte les termes du contrat,**
- **autorise Monsieur le Président à signer ledit contrat et tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- f. *Raccordement des effluents de Fraisans sur la STEP à Ranchot, modification des postes de refoulement et agrandissement de la STEP à Ranchot : modification du BP Prévisionnel et demandes de subventions*

Point reporté.

6. ECONOMIE

- a. *Vente de la parcelle n° 8 de la ZAC à Dampierre (environ 2 840 m²) au prix de 15 €/m²*

Point reporté.

- b. *Aide à l'Immobilier d'Entreprise (AIE) : autorisation d'intervention financière*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la convention d'autorisation en matière d'Aide Immobilier d'Entreprise entre la Région et la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **accepte les termes de ladite convention ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que tout acte afférent à la mise en œuvre de cette Aide à l'Immobilier d'Entreprises.**

Voté à l'unanimité

- c. *Règlement de la zone de la ZAC « Les Perrières » à Dampierre*

Point reporté.

d. Les abords de la ZAC « Les Perrières » à Dampierre

Point reporté.

7. CULTURE – COMMUNICATION - ASSOCIATIONS

a. *Politique de régulation des collections de la médiathèque intercommunale : définition, critères et modalités d'élimination des documents*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- valide la liste des documents retirés des collections de la médiathèque intercommunale de Gendrey, jointe en annexe ;
- décide de vendre ces ouvrages lors de la vente de livre le samedi 16 mars 2019 ; la vente sera réalisée par les agents de la médiathèque nommés régisseurs ;
- propose les ouvrages, non vendus, en priorité aux écoles ou aux centres de loisirs susceptibles d'être intéressés, à titre gratuit ou à des associations qui le souhaitent auquel cas, une convention sera élaborée entre les associations et JURA NORD ;
- valide la destruction des livres qui n'auraient pas trouvé preneurs, ni parmi les organismes précités, ni au cours de la vente du 8 avril ;
- autorise le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

b. *Médiathèque intercommunale : vente de documents issus du désherbage, tarifs et autorisation*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- décide de vendre les ouvrages issus du désherbage ;
- valide les tarifs de vente des ouvrages ;
- décide que la recette de la vente des ouvrages sera versée à la collectivité, via la régie de recettes, pour améliorer le fonds de la bibliothèque ;
- autorise le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

8. ENFANCE JEUNESSE

a. *Modification de la convention avec le Grand Dole relative à la participation du Grand Dole pour la prise en charge périscolaire des enfants domiciliés dans les communes faisant partie du Grand Dole*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- se prononce sur la nouvelle convention entre le Grand Dole et la Communauté de Communes Jura Nord en modifiant les modalités financières comme suit : 3,00 € de l'heure ;
- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

Séance levée à 22h45.

M. Claude TERON
Commune de SERRE LES MOULIERES



Le Président,
Gérôme FASSENET

